

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 30 mars 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Delerce, Laurence Lassort, (dès 19h26), Cécilia Mota, Coralie Marmot, Philippe Bertrand, Bernard Meillasson, Christophe Coste

Excusés : Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet) jusqu'à 19h22, Carole Dinger (pouvoir à Christian Trémoulet), Chrystelle Beurrier (pouvoir à Pierre Fillon)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12 jusqu'à 19h26, puis 13
Nombre de votants	14 jusqu'à 19h26, puis 15

Date de convocation du conseil municipal	24 mars 2015
--	--------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 09.

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire félicite Chrystelle Beurrier pour sa récente élection en tant que conseillère départementale et excuse son absence à la réunion du conseil municipal

I/ Compte rendu de la séance du 16 mars 2015

Deux modifications sont à apporter à l'affectation des résultats votée pour les comptes administratifs 2014

1/ Parking

Résultat 2014 : 34 416,63 € au lieu de 34 416,69 €

Report au fonctionnement 002, 21 416,03 € au lieu de 21 416,09 €

2/ Base de loisirs

Affectation aux investissements 100 591,87 € au lieu de 100 000 €

Tenant compte de ces remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Laurence Lassort rentre en séance à 19h26

II/ Budgets primitifs 2015

Les travaux neufs hors programmes présentés par les commissions de travail atteignent un montant de 210 433,88 € TTC, à répartir sur les budgets du parking, de la base de loisirs et de la commune.

Les programmes de travaux déjà engagés atteignent la somme de 666 250,87 € HT :

voie verte, tranche conditionnelle n°1 : 265 250,87 € HT

lavoir place du Centre : 41 000 € HT

sécurisation de la traversée de Chevilly RD 225 : 360 000 € HT

Le conseil établit ses choix afin d'inscrire les dépenses correspondantes à répartir entre les différents budgets primitifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte les 3 budgets annexes (cimetière, parking, base de loisirs) et le budget principal s'équilibrant ainsi :

1/ Budget primitif du cimetière 2015

Fonctionnement dépenses et recettes 8 904,38 €

Investissement dépenses et recettes: 14 049,13 €

2/ Budget primitif du parking 2015

Fonctionnement dépenses et recettes 101 416,63 €

3/ Budget primitif de la base de loisirs 2015

Fonctionnement dépenses et recettes 445 871,98 €

4/ Budget primitif de la commune 2015

Fonctionnement dépenses et recettes 1 647 545,54 €

-A sa demande, l'indemnité mensuelle du maire a été diminuée de 30 %

-Christian Témoulet signale qu'une évaluation des rythmes scolaires est à l'étude en vue d'optimiser la qualité des prestations et de réaliser des économies rendues nécessaires par le projet de construction du groupe scolaire intercommunal.

Le fonctionnement des rythmes scolaires n'est pas satisfaisant d'autant plus qu'il génère des dépenses supplémentaires pas justifiées.

-La contribution au budget du SIVU scolaire, avec 248 000 €, est le deuxième poste de dépenses après les frais et charges des personnels.

-Le maire rappelle la démarche en cours destinée à recenser au plus juste les travailleurs frontaliers en vue de percevoir le reversement par le canton de Genève de la compensation individuelle de 1 000 €.

IV/ Vote du taux des impôts locaux 2015

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux des impôts locaux à leur valeur non augmentée depuis 2004

taxe d'habitation : 12,90 %

taxe foncière bâtie : 15,33 %

taxe foncière non bâtie : 36,67 %

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition due aux nouvelles constructions, le produit des 3 taxes locales passe de 543 389 € en 2014 à 560 832 € en 2015 soit + 17 443 €

V/ Subventions

Le conseil municipal vote à l'unanimité le tableau des subventions aux associations, et notamment celle de l'office de tourisme (30 000 € et de Cynemajeunes 24 784,34 €, association créée en 2002 afin de gérer et animer un centre aéré dont l'attractivité semble s'être émoussée et qui fera l'objet d'une réflexion lors de la prochaine assemblée générale, face aux offres d'animation proposées à Douvaine et à Sciez)

VI/ Tarifs d'occupation du domaine public de la plage

Le maire rappelle que la commission « tourisme—environnement-embellissement » a invité à une réunion les 2 loueurs de pédalos et les 2 occupants de terrasse de restauration afin de leur présenter les comptes des infrastructures touristiques faisant apparaître l'écart croissant entre les dépenses que la commune assume en regard des recettes qu'elle encaisse.

Deux prestataires ont participé à cette rencontre, les deux autres seront prochainement reçus en mairie.

Devant la réduction de 30 % des dotations de l'Etat et l'augmentation de la contribution de solidarité s'imposant à Excenevex, il a été proposé d'augmenter les tarifs de location du domaine public de la plage :

-Pédalos, embarcations, paddles : 10 € le m² par jour

-Terrasse des alvéoles de restauration : 15 € le m² par jour

-Manège, toboggan, 6 000 € la saison

-Kitchen' Ed : 3 000 € la saison

-Kiosque de vente : 600 € la saison

-Minigolf, 600 € la saison, sous réserve de l'exécution des travaux sur lesquels le locataire s'était engagé en 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les tarifs d'occupation du domaine public de la plage pour 2015 comme présenté ci-dessus.

VII/ Travaux sylvicoles

Sur proposition d'Antoine Riggi, agent de l'ONF en charge de la forêt communale d'Excenevex,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de réaliser le programme de travaux 2015 pour un montant de 1 720 €.

VIII/ Surveillance de la baignade, été 2015, convention avec le SDIS 74

Le maire propose au conseil de réduire de 2 semaines la durée de surveillance de la baignade, la première de juillet et la dernière d'août ?

Le coût passerait ainsi de 30 346,10 € à 24 109,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer cette convention au tarif de 24 109,66 €

VII/ Urbanisme

1/ Permis de construire accordé

Stéphane Bordet, extension d'un bâtiment existant, Affouages Filly nord

2/ Permis de construire refusé

GFA La Colombe, Manuel Sofi, bâtiment à usage d'habitation, Chevilly

IX/ Convention relative à l'Espace de battage d'or (musée de l'or)

Le maire explique au conseil que le projet de musée renommé « Espace de battage d'or » est désormais porté par le conseil départemental et la communauté de communes du bas-Chablais.

Il prend place dans le Plan Tourisme départemental, et vient de faire l'objet d'une convention entre ces deux organismes pour conduire une étude ethnologique, historique, juridique et de faisabilité économique.

D'un montant de 60 000 €, elle est financée ainsi :

département de Haute-Savoie : 36 000 €, CCBC : 12 000 €, commune d'Excenevex : 12 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de participer à cette étude pour un montant de 12 000 €

INSCRIT cette somme au budget primitif 2015

X/ Questions diverses

1/ Roger Béchet demande pour quelles raisons l'enrobé de la RD 225 à Chevilly est fortement découpé.

C. Trémoulet explique que cela correspond aux travaux de branchement d'alimentation des particuliers et à la construction d'une colonne d'eau par le SIEM, ainsi qu'à un branchement à l'assainissement réalisé par la CCBC

R. Béchet demande aussi que lors des travaux de goudronnage des Genévriers, la petite parcelle devant chez Antunes ne soit pas oubliée.

C. Trémoulet l'informe que cet oubli datant de plus de 15 ans est bien pris en compte

2/ Pierre Artique rappelle que la journée « environnement » a lieu dimanche 12 avril, et qu'il compte sur la présence des élu-e-s. (RV, 9h à la Symphorienne)

3/ Demande d'installation d'un local de vente

Le maire présente la demande du promoteur immobilier Icade désireux d'installer un local de vente des immeubles qu'il construit.

Le conseil **DECIDE**, à l'unanimité de louer un emplacement sur le parking en face de l'église au tarif de 15 € le m².

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21 h 50

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon